



ACTIONS À POSER – COVID-19

SI UN ÉLÈVE PRÉSENTE DES SYMPTÔMES À LA MAISON :

- ❖ Le parent doit contacter le 1 877-644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui seront transmises par la Santé publique;
- ❖ L'enfant présentant des symptômes de Covid-19 doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de la Santé publique;
- ❖ Le parent doit informer l'école pour motiver l'absence de l'enfant.

SI UN ÉLÈVE PRÉSENTE DES SYMPTÔMES À L'ÉCOLE

- ❖ L'élève est automatiquement isolé dans le local identifié à cet effet;
- ❖ L'intervenant utilise l'équipement de la trousse d'urgence (Masque, lunettes, gants, blouse);
- ❖ La direction communique rapidement avec le parent par téléphone pour venir chercher l'élève;
- ❖ Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant le parent dans le local identifié à cet effet;
- ❖ Trois heures après le départ de l'élève, la pièce doit être ventilée, nettoyée et désinfectée;
- ❖ Le parent doit contacter le 1-877-644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de la Santé publique qui lui seront transmises. L'enfant présentant des symptômes de la Covid-19 doit s'isoler à la maison jusqu'à la réception des directives de la Santé publique.

SI UN ÉLÈVE OBTIENT UN RÉSULTAT POSITIF À UN TEST DE COVID-19

- ❖ La Santé publique communique avec la direction pour identifier l'enfant ayant un résultat positif;
- ❖ L'enfant présentant des symptômes de la Covid-19 doit s'isoler à la maison et suivre les directives de la Santé publique;
- ❖ La direction d'école **communique rapidement l'information à sa direction générale adjointe** ainsi qu'à la Santé publique par courriel : milieux-jeunesse.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca ou en laissant un message sur la boîte vocale: 514-362-2941;
- ❖ La direction générale adjointe concernée applique immédiatement le **Schéma de communication en situations critiques** (Appel TEAMS)
- ❖ Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire; (modèle de lettre fournie par la Santé publique)
- ❖ Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu par la Santé publique et testées;
- ❖ Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève par l'établissement.

S'IL Y A PLUSIEURS CAS DE COVID DANS UNE MÊME CLASSE OU SI L'ÉCLOSION CONCERNE PLUSIEURS GROUPES

- ❖ Les responsables régionaux de la Santé publique donnent des consignes détaillées à l'école qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel de l'école; (modèle de lettre fournie par la Santé publique)
- ❖ La direction de l'école **informe la direction générale adjointe concernée;**
- ❖ La direction générale adjointe applique immédiatement le **Schéma de communication en situations critiques** (Appel TEAMS);
- ❖ Avec l'aide de la direction, des enseignants et du personnel de l'école, l'élève concerné ou de ses parents, la Santé publique identifie les contacts étroits survenus à l'école.
- ❖ En collaboration avec la direction de l'école et la direction générale adjointe concernée, la Santé publique fait les recommandations en fonction de la situation, s'il est nécessaire de fermer une classe ou si l'école doit fermer. Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées par la Santé publique;
- ❖ Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves par l'établissement.